



# POSTULAT

<b>Auteur</b>	Le Centre, par Delphine Michaud, Françoise Métrailler et Sandra Cretton
<b>Objet</b>	Création d'un abonnement général cantonal pour les moins de 25 ans en remplacement des rail-checks
<b>Date</b>	09/12/2024
<b>Numéro</b>	2024.12.371

Les rail-checks existent dans notre canton depuis très longtemps, avec les années et les modifications apportées, le système est devenu chronophage en personnel tant au niveau communal que cantonal. Les rail-checks sont désuets et ne répondent plus aux besoins de mobilité de la population estudiantine.

Le canton du Valais, avec ses particularités géographiques et ses nombreux déplacements liés à l'éducation, aux loisirs et au travail, doit encourager une mobilité durable et accessible.

Les jeunes représentent une part importante des usagers potentiels des transports publics qui sont au coeur de cette transition. Cependant, les dispositifs actuels, comme le traitement des rail-checks, sont souvent perçus comme complexes et contraignants, tant pour les usagers que pour les divers intervenants administratifs.

La mise en place d'un abonnement jeunesse à tarif réduit pour les jeunes résidant dans le canton du Valais offrirait un accès illimité aux transports publics régionaux. Ce dispositif vise à simplifier la gestion des réductions, à favoriser l'usage des transports publics et à contribuer aux objectifs climatiques cantonaux.

En incitant les jeunes à privilégier les transports publics plutôt que les voitures individuelles, cet abonnement contribuerait à diminuer les émissions de gaz à effet de serre liées à la mobilité dans le canton. Une diminution du trafic automobile permet également de limiter les embouteillages, le parcage toujours problématique et les nuisances environnementales dans les vallées et les zones urbaines.

Il est impératif de promouvoir des solutions durables. Les transports publics représentent une alternative écologique aux déplacements en véhicules individuels. Cependant, pour encourager un plus grand nombre de jeunes à les utiliser, il est nécessaire de rendre ces moyens de transport plus accessibles économiquement et plus simples dans la manière de faire.

## Conclusion

Nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier la mise en place d'un abonnement général cantonal pour les jeunes jusqu'à 25 ans à tarif réduit, en collaboration avec le canton, les communes, les parents et les transports publics en remplacement des rail-checks.

Il est essentiel d'intégrer une réflexion spécifique pour le Chablais, une zone caractérisée par sa proximité et ses relations intercantionales afin de répondre aux besoins uniques de cette région en matière de mobilité.

Adoptons ensemble ce postulat pour offrir aux jeunes un accès élargi et à moindre coût aux transports publics,

tout en renforçant nos engagements pour le climat et en favorisant des habitudes de mobilité durables.